



11010 - L'usage du particule law (si seulement)

question

- quelqu'un a entendu une personne dire : **si tu avais fais ceci, tu n'aurais pas subi cela** .
- quelqu'un qui écoutait la conversation dit : « l'usage de ce mot (law) a été interdit par le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) car il peut entraîner son auteur vers la mécréance.
- Un autre dit : « Le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) a dit à propos du récit relatif à la rencontre entre Moïse et Khidr : « Puisse Allah accorder Sa miséricorde à Moïse ! Si seulement (law) il avait su rester patient jusqu'à ce qu'Allah eût raconté leur affaire.
- Le deuxième intervenant a utilisé comme argument la parole du Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) « le croyant fort est plus aimé de Dieu que le croyant faible (...) **law** ouvre (le terrain) pour l'action de Satan ».

Est-ce que ce dernier hadith abroge le premier ou pas ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Tout ce qu'Allah et son messenger ont dit est vrai. En effet, **law** s'emploie de deux manières. Dans la première, elle exprime tristesse et chagrin inspirés par le déroulement du destin. Voilà ce qui est interdit en vertu de la parole du Très Haut : **ô les croyants! Ne soyez pas comme ces mécréants qui dirent à propos de leurs frères partis en voyage ou pour combattre "S' ils étaient chez nous, ils ne seraient pas morts, et ils n' auraient pas été tués** . (Coran, 3 :156). Voilà ce qu'interdit le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) quand il a dit : « Si une chose (malheureuse) t'atteint ne dis pas : **Si seulement, j'avais fait ceci on cela** . mais dis : « Allah a décrété et fait ce qu'Il a voulu. C'est-à-dire que cela inspire tristesse et chagrin, et cause nuisance et n'apporte rien d'utile. Bien au contraire, sache que ce qui t'atteint n'aurait pu te rater et ce qui t'a épargné n'aurait pu t'atteindre comme le dit le Très Haut : **Nul malheur n' atteint (l' homme)**



que par la permission d' Allah. Et quiconque croit en Allah, (Allah) guide son cœur. Allah est Omniscient. (Coran, 64 :11). Ils (les exégètes) disent que ce verset concerne l'homme qu'un malheur atteint et qui reste satisfait et soumis parce que sachant que cela provient d'Allah.

La deuxième manière consiste à employer **law** pour enseigner un savoir utile. C'est le cas dans ce verset : **S' il y avait dans le ciel et la terre des divinités autres qu' Allah, tous deux seraient certes dans le désordre.** (Coran, 22 :22) ou pour expliquer (l'importance) d'aimer le bien et le vouloir. Ce qui est le cas dans des propos comme : **Si je disposais d'une fortune égale à celle d'Un tel, je ferais comme lui** . Ceci est bien permis. Les propos du Prophète (bénédition et salut soient sur lui) : **Si seulement Moïse avait su être patient pour qu'Allah nous eût raconté leur affaire** relève de ce chapitre. C'est comme la parole du Très Haut : « ils souhaitent que tu adoucisses (ta position à leur égard) afin qu'ils puissent en faire de même. En effet, notre Prophète (bénédition et salut soient sur lui) a aimé qu'Allah eût raconté l'intégralité du récit. Il n'a donc employé **law** que pour exprimer son amour pour la patience qui l'aurait entraîné. Il a fait connaître ce qui est utile, mais n'entendait pas exprimé la tristesse ou le chagrin et ne voulait surtout pas manquer au devoir de rester ferme devant le destin. Allah le sait mieux.